

CIRCULAIRE N° 2019-02

Châlons-en-Champagne, le 23 janvier 2019

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux

**REPORT DE LA PROMOTION INTERNE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Compte tenu du renouvellement des représentants du personnel siégeant au sein des instances représentatives, élus lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, et du nombre croissant de dossiers de candidatures au regard des postes ouverts, un groupe de travail va être prochainement constitué en vue d'engager une nouvelle réflexion sur les critères de Promotion Interne.

Ce groupe de travail sera composé paritairement de représentants des élus d'une part et du personnel d'autre part, siégeant au sein des commissions administratives paritaires des trois catégories hiérarchiques. Les conclusions des réflexions menées seront présentées au conseil d'administration du Centre de gestion avant publication.

Pour rappel, la promotion interne est une voie dérogatoire permettant aux fonctionnaires réunissant les conditions individuelles, d'accéder à la catégorie hiérarchique supérieure, après inscription sur liste d'aptitude dressée par le Président du Centre de gestion, au regard de leur valeur professionnelle, des acquis de leur expérience professionnelle et des quotas de postes ouverts.

Dès lors, les critères et dossiers de propositions de candidature à la promotion interne seront disponibles au début du deuxième trimestre 2019. **L'ensemble des dossiers devra être déposé par voie dématérialisée sur AGIRHE, au plus tard le 30 mai 2019, l'instance ayant lieu le 27 juin 2019.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,



Maire d'ESTERNAY,
Conseiller Régional
Délégué Régional du CNFPT